

Châtillon, le 2 octobre 2023

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE  
Jeudi 20 avril 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 20 AVRIL À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil du quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 11 **et en présence du public**, à la Salle communale Henri Matisse, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, Adjoint de Mme la Maire et co-président désigné par Mme la Maire, et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 11 avril 2023**.

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Mme la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. BRISARD Patrick, co-président  
Mme BOURGOIN Anne-Marie, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FRADET Sophie, M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

Mme Élodie DORFIAC, M. Patrick WIDLOECHER, M. Jean-Jacques JACQUET, M. Andy KANGOUD, Adjoints et conseillers municipaux délégués de Mme la Maire  
M. Julien PFEIFFER'OVA, Directeur de cabinet de Mme la Maire  
M. Olivier PALAIN, Directeur des services techniques  
2 représentants du cabinet TRANSAMO.

**Absent(e)s excusé(e)s :** M. PARIS Olivier, Mme ROTURIER Bénédicte, les représentants de la Police Municipale

**Absent(e)s :**

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023
2. Présentation du Plan de déplacement
3. Retour sur la concertation allée du cèdre
4. Arbre angle rue D'Estienne D'Orves et avenue Division Leclerc
5. Information sur la collecte de mégots de cigarette
6. Point de suivi des fiches de signalement/propositions
7. Échanges avec le public
8. Date du prochain conseil

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion. Aucune remarque ou demande de modifications a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour information, les procès-verbaux seront mis en ligne fin avril lors de l'installation du nouveau site internet de la ville.

## **2. Présentation du Plan de déplacement**

Le conseil de quartier du Centre-ville a proposé trois sessions de groupe de travail sur ce sujet, qui ont eu lieu à l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup>, 16 février et le 29 mars. Suite aux travaux de ce groupe de travail, les réflexions des conseillers ont été portées dans un séminaire de la majorité municipale présidé par Mme la Maire le 30 mars. Le projet qui va être présenté par le cabinet TRANSAMO intègre de premières évolutions du fait de la prise en compte des recommandations et des questionnements issus de ce groupe de travail.

Introduction du projet de plan global de déplacement par Mme DORFIAC, première adjointe de Madame la Maire que c'est un enjeu fort pour l'équipe municipale d'apaiser la circulation à Châtillon notamment dans les quartiers pavillonnaires et au centre-ville.

Le cabinet TRANSAMO travaille sur le sujet depuis 1 an après plusieurs phases :

- Une phase de diagnostics avec beaucoup de comptages, d'études, d'analyses et d'écoute, de questionnaires en ligne et sur sites
- Une phase de scénarios multimodaux dans chaque quartier (avec 3 scénarios) puis d'ateliers de co-constructions sur les différents quartiers.
- La dernière phase concerne les plans d'actions issus de toute cette étude.

Une présentation par quartier des dernières propositions est en cours et des ateliers de concertation par type de population par exemple les commerçants qui ont des besoins spécifiques, sont encore organisées.

Le but est de définir une vraie stratégie en termes de mobilités sur le territoire châillonnais.

Ce soir c'est une des étapes de cette concertation dans laquelle sera présentée les étapes à venir avec globalement la présentation du plan de déplacement puisque ce projet n'est pas figé et nécessite en particulier de fixer les priorités et l'étalement des investissements financiers de réaménagements de voirie.

Les solutions qui vont être présentées s'étaleront sur plusieurs années car cela demande des investissements financiers en termes d'aménagement de voirie, d'élargissements des trottoirs et en termes de signalisation.

Ce soir seront donc présentées les solutions envisagées pour le quartier et le centre-ville selon 4 axes :

Axe 1 → l'objectif est de rendre l'espace public favorable aux piétons en installant des places urbaines, un espace public plus vert (en mettant en valeur les parcs), des cheminements piétons plus confortables et en sécurité, les abords d'école apaisés (avec la mise en place de rue-école).

Comme la zone de rencontre n'est pas bien comprise et mal utilisée au niveau de la place de la Libération, une proposition de place piétonisée de la place de la Libération est encore à l'étude car le problème de circulation des riverains rue de la gare est à prendre en compte.

La rue de Bagneux serait vouée à passer à sens unique pour sécuriser les écoles, le collège et limiter la circulation et la vitesse. L'élargissement du trottoir au niveau du collège en créant un parvis permettrait de sécuriser les élèves.

La rue Gabriel Péri deviendrait fermée à la circulation dans la partie centrale. Le but est de créer une vraie place urbaine au droit du marché en laissant un plan de circulation uniquement pour les bus.

Axe 2 → l'objectif est d'aller vers des itinéraires cyclables sûrs, continus et confortables.

→ Le RER-vélo est un ensemble d'axes structurants qui permettent de mailler l'ensemble du territoire. Un des axes de ce RER-vélo passe par Châtillon sur la coulée verte, il y en a un également sur la RD63 et la RD906. C'est un maillage pensé par la région Ile-de-France sur 10 ans.

→Création d'un écosystème vélo qui favorise le développement de cette pratique en renforçant l'offre de stationnement des vélos, les stations de réparation et de pompage.

On compte 120 arceaux dans la ville actuellement.

Il est signalé que le Vélib' a du succès et qu'il faut donc assurer le bon fonctionnement des bornes et le travail de régulation des Vélib' pour éviter que certaines stations soient vides.

Axe 3 → une circulation automobile apaisée sur l'ensemble de la commune avec des vitesses modérées. Il existe 5 familles d'actions :

- Une nouvelle réglementation des vitesses pour hiérarchiser le réseau vert. Il s'agit de la généralisation du 30km/h sur l'ensemble de la commune sauf sur les axes départementaux.
- Des zones de rencontres confortées dont celle du centre-ville qui serait étendue jusqu'à la rue des Pierrettes, celle entre le carrefour Maison blanche, l'avenue Marcelin Berthelot, la rue Clément Perrière et la RD72 puis la RD906 (soit dans le quartier du stade).
- Mise en place de dispositifs de réduction de vitesse avec une réorganisation du stationnement.
- Un plan de circulation : Le but est de renvoyer au maximum la circulation automobile sur les grands axes magistraux et d'éviter la circulation de transit non souhaitée dans certaines rues. Pour cela il faut réaliser la révision du plan de circulation.
- Un fonctionnement routier simplifié au carrefour du tramway c'est-à-dire au niveau Maison Blanche et du carrefour centre de Châtillon. Le but est de simplifier les passages de feux, de réduire et faciliter l'écoulement du trafic.

Questions/remarques :

→Les sens de circulations choisis pour les rues de la mairie et de Fontenay sont étonnants car ils risquent d'être compliqués à l'usage des riverains, notamment pour les habitants de la rue de la gare.

→le passage de la rue Lasègue en sens inverse est aussi envisagé à la demande des riverains ; ce sujet sera revu en réunion de concertation et pourra aussi faire l'objet d'une votation auprès des riverains les plus touchés.

Axe 4→ offre de stationnement optimisé :

-une offre existante mise en valeur : communiquer et informer sur l'offre de parking existante (celui avenue de la République et celui au niveau du marché). Il est prévu aussi de sécuriser et d'arranger le parking de l'avenue de la République.

-le stationnement ventouse réduit : en réglementant le stationnement sur voirie sur une étendue plus large qu'actuellement. Le stationnement longue durée serait étendu à l'ensemble de Châtillon sauf dans le quartier Division Leclerc et Sablons.

-le stationnement reconstitué en créant de nouveaux emplacements notamment rue Jules Védrine (quartier du stade) qui passerait en sens unique et où il serait possible de créer 80 places. Du stationnement reconstitué serait possible également sur la rue de Bagneux, et rue Lasègue.

Questions/remarques :

-La solution proposée de circulation des rues du Cadran solaire et des Pierrettes va sûrement créer un nouveau circuit de contournement qui permettra d'éviter 3 feux pour rejoindre la rue de Bagneux.

→il sera peut-être alors possible de changer le sens de la rue des Pierrettes.

→Le sens unique en descente de la rue de Bagneux permettra aussi de créer des aménagements de stationnement.

Le but est de trouver des solutions qui conviennent à tous en évitant les circuits de contournement qui augmente de manière importante la circulation automobile et de ne pas gêner tous les riverains dans leur accès à leurs logements.

Le bien-être et la sécurité des jeunes enfants est un des objectifs majeurs car eux sont gênés par la pollution des pots d'échappements qui sont à leur hauteur.

Pour réduire la vitesse rue de Bagneux, il faudra peut-être aménager du stationnement en quinconce, améliorer la visibilité qui est essentielle pour la sécurité des piétons qui traversent. Proposer une alternative où il y a un peu plus de stationnement pour les riverains le soir et des alternatives en journée, cela revient à partager la voirie le plus équitablement possible.

L'itinéraire du bus dans le sens Paris Bagneux sera inchangé ; dans l'autre sens, il passera par l'avenue de la Liberté où il y aurait un nouvel arrêt.

-la rue d'Estienne d'Orves est très passante et connaît donc beaucoup de pollution et de nuisance sonore, que peut faire la mairie puisqu'il s'agit d'une voie départementale ?

→Une demande à la RATP pour faire reculer le stationnement et le changement de conducteur au niveau de la rue des Pierrelais qui est plus large est en cours. En effet, actuellement, dans la rue d'Estienne d'Orves, cela représente des nuisances en termes de qualité de l'air et de sécurité puisque les véhicules sont obligés de se déporter.

De plus, il est souligné que la RATP va passer son parc de bus au gaz naturel progressivement et qu'en parallèle le Territoire est en train de créer une structure pour fabriquer de l'hydrogène de façon à équiper tous les véhicules de relève des poubelles.

Ce choix de l'hydrogène n'a pas été retenu par la RATP qui va devoir faire des travaux pour amener le gaz naturel depuis Arcueil jusqu'à Châtillon.

- Choix de la ville de Fontenay de mettre la rue Boucicaut en sens unique de son centre-ville vers Châtillon. Comment sera géré l'arrêt « Plateau » du bus 194 ?

→ la proposition dans le sens Châtillon-Fontenay est que l'arrêt serait déporté juste avant, le bus ne desservirait pas d'arrêt sur la portion rue de Pierrelais - rue Blanchard et l'arrêt suivant serait l'arrêt qui existe actuellement au niveau du magasin Auchan. En fait, la RATP supprime l'arrêt « Plateau » à l'aller mais pas de changement au retour, sachant que les principaux usagers dans ce sens -là, le matin, sont les lycéens de Châtillon.

-quel sera le programme d'intervention ?

→Tenter de profiter des travaux de réseaux pour modifier ce quartier en 2024-2025

Le quartier du centre-ville fait partie de la priorité n°1 du programme avec un objectif de réalisation sur 2024-2025 des nouveaux aménagements.

Peuvent être également réalisés rapidement dans les 2-3 ans qui viennent :

- La rue Jules Védrine
- Le passage en sens unique de la rue Gatinois
- Dans le quartier de la Division Leclerc, l'aménagement d'une piste cyclable que la portion haute
- Le passage en sens unique de la rue du Plateau avec l'accord de principe de la mairie de Fontenay-aux-Roses

D'autres travaux et aménagements demandent beaucoup plus de maturation surtout lorsqu'il y a des travaux en cours, comme c'est le cas dans la zone pavillonnaire. La nouvelle école Jean Jaurès 2 qui est en cours de construction dans un quartier où il y a déjà 3 écoles, représente un fort enjeu de sécurisation avec l'idée de réaliser une rue-école. Comme cette école est au milieu du quartier, elle structure tout. C'est pourquoi, il faut attendre la fin des travaux de l'école, c'est à dire pas avant 2025, ce qui laisse le temps de voir avec les riverains ce qui peut être modifié ou non, comme par exemple le stationnement.

→la phase de test autour du rond-point situé en bas de la rue de Bagneux est positif et devrait aboutir pour que le Département le structure vraiment.

Par contre, il n'est pas possible de faire des aménagements supplémentaires en attendant les travaux de réfection de la rue dans un an afin d'augmenter la sécurité aux abords des écoles.

→ La place de la Libération : actuellement il n'y a pas de place devant la mairie. Un aménagement est prévu afin de créer une vraie placette devant la mairie, avec un vrai cœur de ville.

→ les zones de rencontre devront être bien signalées pour tenir réellement leur rôle. Si on veut que les piétons aient la priorité dans ces zones, il faut les aménager comme tel avec des chaussées matérialisées dans des textures et couleurs différentes.

Des conseillers demandent sur quelles données certaines rues sont déclarées dangereuses comme pour la rue du cadran solaire.

→ les informations qui ont permis de définir cet état de dangerosité sont issues de témoignages de riverains et du diagnostic et enquêtes de TRANSAMO sur le terrain, les chiffres de la police municipale, de la RATP, de France Mobilité et de l'INSEE.

→ Une réunion de concertation est prévue le 10 mai à 20h à la Folie Desmares sur l'aménagement de la rue Gabriel péri. Une enquête en ligne est en cours sur le sujet et il y a déjà eu deux réunions de concertation avec les habitants du quartier et les commerçants concernés.

### **3. Retour sur la concertation allée du cèdre**

Suite à une réunion de concertation une solution d'aménagement a été trouvée, il reste quelques aspects techniques à vérifier comme les espaces de retournements pour les camions poubelles. La phase d'étude technique est en cours afin de pouvoir faire les travaux avant la fin de l'année 2023. Le projet est de :

- Réaménager l'esplanade pour la rendre plus agréable pour les enfants et améliorer leur sécurité.
- Végétaliser autour des cèdres qui sont à l'étroit, ce qui créerait un îlot de fraîcheur avec un travail au niveau du ruissellement des eaux de pluie afin de faire baisser la température sur cette esplanade
- Embellir le cadre de vie avec plus de végétalisation
- Éviter le stationnement sauvage.

Actuellement se déroulent de lourds travaux de changement de réseaux d'évacuation des eaux de pluie rue des Pierrelais, les travaux ont saccagé les racines des arbres ce qui risque de les fragiliser.

Un point reste à finaliser : comment assurer la meilleure sécurité des enfants qui jouent sur cette place traversée par une voie de circulation. C'est en effet une zone de rencontre : priorité aux piétons, puis cycliste puis véhicules motorisés, mais est-ce suffisamment sûr ?

Question du public sur les eaux pluviales et les eaux usées : pour les nouvelles constructions, la réglementation oblige à avoir des réseaux séparés mais actuellement le réseau est unitaire dans l'allée du Cèdre, et il y a un mélange des eaux pluviales et des eaux usées. De telles évolutions ne peuvent être menées que par les bailleurs propriétaires des immeubles. La municipalité n'a pas été informée de travaux de ce type à venir.

### **4. Arbre angle rue d'Estienne d'Orves et avenue Division Leclerc**

Cet arbre se trouve à côté du monument à la mémoire du Général de Gaulle.

Il est très vieux et aujourd'hui très malade, il est creux, les services du département l'ont taillé afin qu'il ne tombe pas mais son avenir est tout de même très court de quelques mois à 2 ou 3 ans au plus.

Actuellement les risques de chute sont évités grâce à la coupe des branches déjà réalisées.

Le projet de réaménagement à cet endroit est compliqué techniquement car il est composé d'une dalle comprenant des réseaux en dessous.

### **5. Information sur la collecte de mégots de cigarette**

En France chaque année 14 200 tonnes de mégots sont jetés. Rapporté à la ville de Châtillon cela fait environ 8 tonnes de mégots.

50% de ces 8 tonnes sont jetés dans les poubelles et sont donc brûlés et non recyclés.

Le reste est jeté dans la rue et se répand dans les égouts.

Il a été mis en place leur recyclage après récupération des mégots dans les 42 cendriers installés sur la ville par la société CKFD. Cette société passe deux fois par mois en vélo-cargo pour récupérer les mégots dans les cendriers de la ville.

Ces mégots sont transformés en mobilier urbain par CKFD.

Des informations seront diffusées sur la ville mais le bouche à oreille est aussi très efficace.

La société ALCOME, en parallèle, taxe les cigarettiers et en fonction des actions réalisées par la ville pour la récupération des mégots et la sensibilisation de la population (notamment en distribuant des petites boîtes de récupération de mégots), elle verse à la ville 1.08€/habitant. Ce projet est donc écologique et économique.

Il est inadmissible que certains gérants d'enseigne, lorsqu'ils sortent fumer leur cigarette, jettent leur mégot sur le trottoir en pensant que c'est la municipalité qui va nettoyer. Il serait important que les gestionnaires d'ERP s'approprient leur environnement et fassent preuve de plus de civilité.

La communication doit être améliorée afin que ce projet de collecte de mégots soit plus visible sur la ville avec des cendriers mieux identifiés et identifiables visuellement et une démarche de sensibilisation plus marquée et apparente pour les usagers.

Les conseillers et le public ont remercié Monsieur JACQUET, conseiller municipal et les services techniques de la ville pour leur engagement dans la réussite de ce projet très positif.

## **6. Point de suivi des fiches de signalement/propositions**

Certains points sont encore en suspens. Certains pourraient peut-être être clos.

Une réunion sera organisée pour faire le point et alléger la liste.

Les conseillers auront le fichier avec le suivi à jour.

Les conseillers pourront être contactés pour avoir des informations ou des signalements de problématiques à faire remonter et à communiquer aux services concernés.

## **7. Échanges avec le public**

-les eaux stagnantes sont nombreuses et permettent aux moustiques de se développer car la saison va arriver

→Une campagne de sensibilisation par rapport au moustique-tigre va être réalisée.

Le principal vecteur de prolifération sont les coupelles à eau des pots de fleurs, un filet d'eau stagnante dans un jouet, tout endroit où il y a de l'eau stagnante comme les climatisations, etc...

→ pour les copropriétés il faut absolument signaler et demander un nettoyage soit au bailleur soit conseil de l'immeuble

- information qu'un lien se trouve sur le site de la ville pour contacter les conseillers de quartier.

-pourquoi n'y a-t-il pas de composteur en partage dans les parcs à Châtillon ?

Il faudrait pour cela, du personnel pour s'en occuper et la municipalité n'en a pas les moyens humains à ce jour.

Par contre Vallée Sud propose des solutions :

- Pour les personnes en appartement, ils proposent des lombricomposteurs
- Pour les personnes en maison, ils proposent des composteurs en bois, livrés à domicile
- Pour les copropriétés, ils fournissent le matériel et l'accompagnement par un maître-composteur qui va former le référent de la copropriété et vérifier que tout se passe bien.

Tout ceci est gratuit et se fait en ligne sur le site de Vallée Sud.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les biodéchets seront collectés pour les particuliers puis un peu plus tard pour le collectif dans le but de produire du méthane.

-La façade de la future ludo-médiathèque : les travaux commenceront cet été et devraient se terminer vers le mois de novembre.

## **8.Date du prochain conseil :**

Mercredi 20 septembre à 20h si la salle de la Folie Desmares est disponible.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée 22h32.**

**Adjoint à la Maire**

**Co-président**

**M. Christophe MOUTON**

**M. Patrick BRISARD**

**Procès-verbal validé le 20 septembre 2023 par les membres du conseil de quartier.**